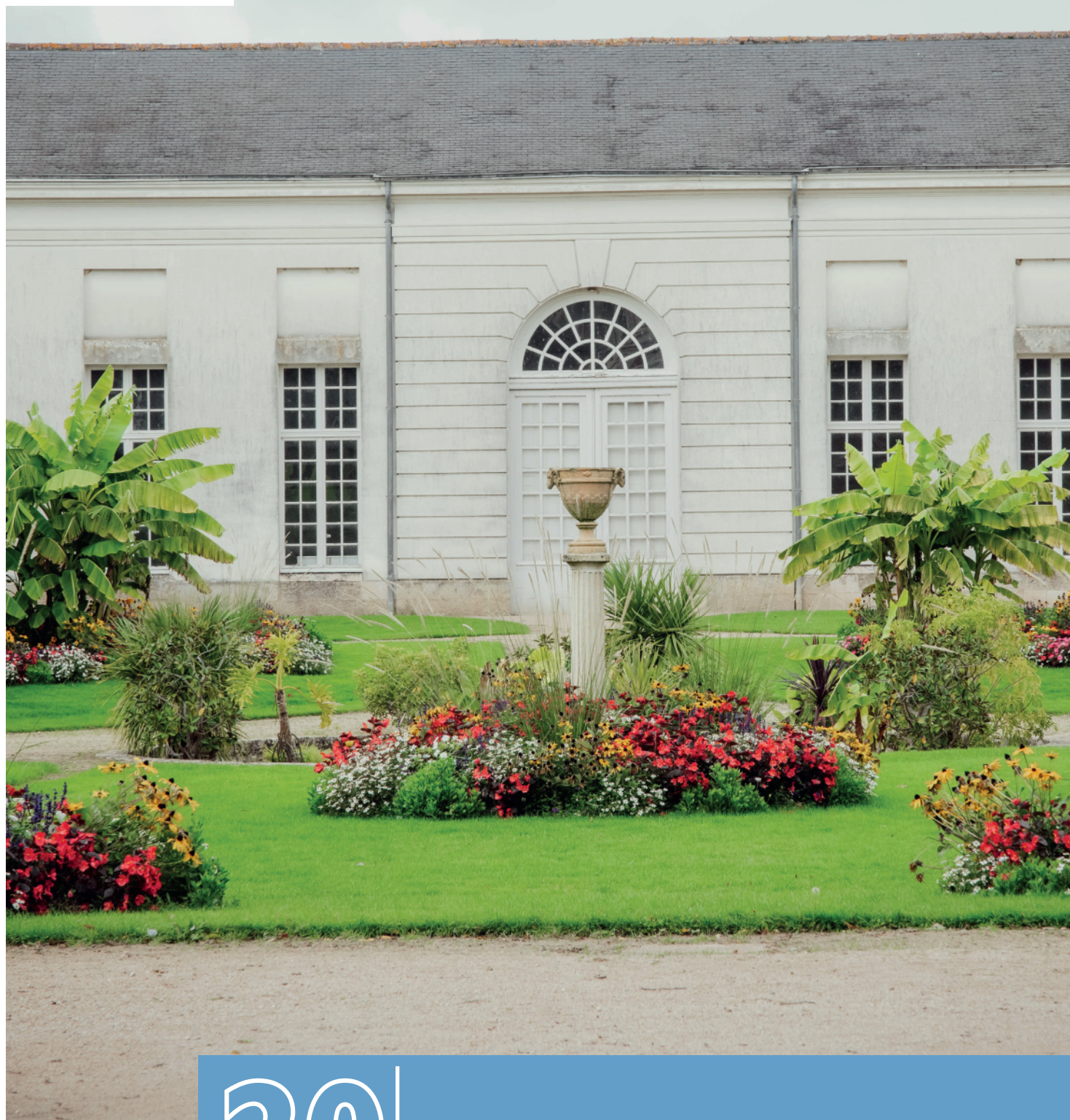




20 | COMPTE 25 | ADMINISTRATIF

SOMMAIRE

- page 3 : **La Section de fonctionnement : Les recettes**
- page 12 : **La Section de fonctionnement : les dépenses**
- page 17 : **La Section d'investissement : les dépenses**
- page 19 : **La Section d'investissement : les recettes réelles**
- page 20 : **La Section d'investissement : le financement**
- page 23 : **Conclusion**
- page 24 : **Synthèse**
- page 25-27 : **Les budgets annexes**

PRÉAMBULE

L'ordonnateur, le Maire, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées à l'occasion de la présentation du compte administratif au conseil municipal. Ce document budgétaire rapproche les prévisions et autorisations inscrites au budget primitif ainsi qu'au(x) éventuelle(s) modification(s) intervenue(s) lors du vote par décision(s) modificative(s) des réalisations effectives en dépenses et en recettes. Il présente aussi les résultats comptables de l'exercice. Il retrace donc la situation exacte et réelle des finances de la collectivité.

Le compte administratif est présenté conjointement avec le compte de gestion établi par le trésorier.

Afin de mieux analyser l'évolution des dépenses et des recettes communales, le présent rapport reprend les résultats des comptes administratifs depuis 2020. Cette rétrospective doit permettre de dégager les tendances afin d'anticiper les choix à venir.

1

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les recettes de fonctionnement :

Elles s'élèvent en 2025 à 10 997 148,21 €, soit une augmentation de 0,55 % par rapport à 2024.

Recettes de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation 2024 - 2025
002 - Excédent antérieur reporté	402 277,01	619 012,44	701 838,59	700 221,66	704 666,22	250 101,37	- 64,51%
013 - Atténuation de charges	155 875,06	171 825,27	185 982,17	288 558,74	108 081,72	139 127,89	28,72%
042 - Amortissement subventions	56 408,00	64 088,59	75 631,94	31 356,54	67 651,20	100 380,36	48,38%
70 - Produits des services	506 403,97	656 653,09	699 265,64	843 767,95	821 046,88	871 671,22	6,17%
73 - Impôts et taxes	6 194 365,43	6 048 640,48	6 208 113,26	6 632 962,98	6 751 870,97	6 842 182,12	1,34%
74 - Dotations participations	1 574 448,31	1 986 709,53	2 087 046,29	2 188 500,48	2 292 528,60	2 322 419,85	1,30%
75 - Autres produits de gestion courante	69 691,22	67 004,04	82 798,32	139 077,98	179 939,60	400 640,82	122,76%
77 - Produits exceptionnels	88 165,27	121 581,32	294 002,41	777 835,22	6 264,06	70 582,21	1026,78%
78 - Reprise sur provisions	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	42,37	- 99,15%
Total	9 047 634,27	9 735 514,76	10 339 678,62	11 607 281,55	10 937 049,25	10 997 148,21	0,55%

La hausse constatée des recettes de fonctionnement 2025 par rapport à l'exercice précédent est de 60 098,96 €.

Les raisons principales de cette augmentation sont :

- Le chapitre 73 a augmenté du fait de l'augmentation des bases des taxes foncières.
- Hausse des produits exceptionnels due à la vente de parcelles et matériels immobilisés plus importante qu'en 2024.

Recettes réelles de fonctionnement : en hausse de 4,74 % entre 2024 et 2025.

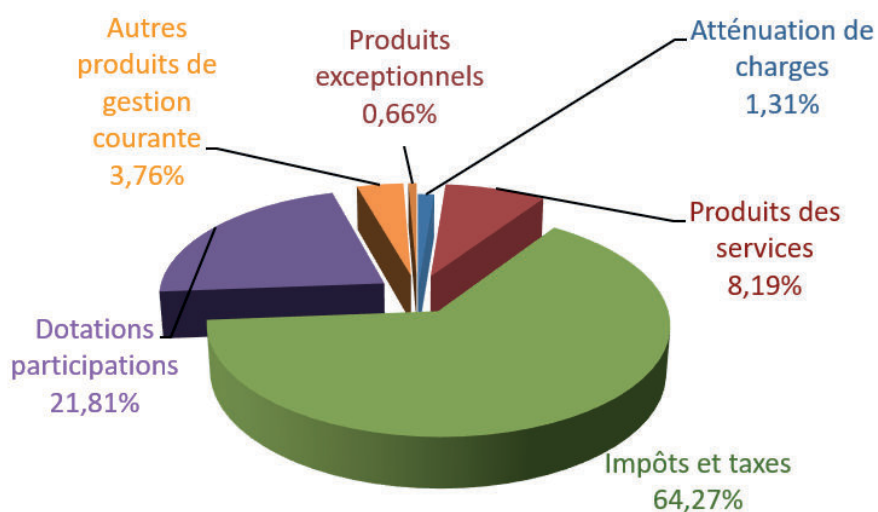
Recettes réelles de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation 2024-2025
013 - Atténuation de charges	155 875,06	171 825,27	185 982,17	288 558,74	108 081,72	139 127,89	28,72%
70 - Produits des services	506 403,97	656 653,09	699 265,64	843 767,95	821 046,88	871 671,22	6,17%
73 - Impôts et taxes	6 194 365,43	6 048 640,48	6 208 113,26	6 632 962,98	6 751 870,97	6 842 182,12	1,34%
74 - Dotations participations	1 574 448,31	1 986 709,53	2 087 046,29	2 188 500,48	2 292 528,60	2 322 419,85	1,30%
75 - Autres produits de gestion courante	69 691,22	67 004,04	82 798,32	139 077,98	179 939,60	400 640,82	122,65%
77 - Produits exceptionnels	88 165,27	121 581,32	294 002,41	777 835,22	6 264,06	70 582,21	1026,78%
Total	8 588 949,26	9 052 413,73	9 557 208,09	10 870 703,35	10 159 731,83	10 646 624,11	4,79%

Le produit des contributions directes a augmenté de 53 125 € par rapport à 2024, tout comme la fiscalité indirecte (+44 688 € de Droits de Mutation à Titre Onéreux - DMTO).

La dotation de solidarité communautaire est stable et le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources - FNGIR baisse de 8 155 €.

Les autres recettes d'exploitation sont également en hausse par rapport à 2024 :

- Atténuation de charges (+31 046 €)
- Activité des services (+50 624 €)
- Locations de salles et loyers (+ 25 040 €)
- Cessions d'immobilisations (+60 040 €)



Atténuation des charges – chapitre 013

Produits de services – chapitre 70

Impôts et taxes – chapitre 73

Dotations et participations – chapitre 74

Autres produits de gestion courante – chapitre 75

Produits exceptionnels – chapitre 77

Chapitre 70 : Produits des services

Les produits de ce chapitre s'élèvent à 871 671,22 € contre 821 046,88 € en 2024, soit une hausse de 6,17 %. Ces recettes sont directement liées à l'activité des services.

70 - Produits de services	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation 2024-2025
Concessions cimetières + redevances funéraires	8 622,30 €	8 308,23 €	6 651,10 €	7 928,85 €	8 247,00 €	9 739,20 €	18,09%
Remboursement CCL voirie + bâtiments	17 195,36 €	11 561,75 €	16 871,49 €	30 185,19 €	24 973,89 €	17 555,72 €	-29,70%
Occupation domaine public (gaz + téléphonie)	21 648,18 €	21 883,76 €	23 384,01 €	44 877,45 €	37 845,43 €	64 291,22 €	69,88%
Musée	16 882,11 €	19 813,90 €	31 897,75 €	35 632,25 €	34 942,50 €	43 185,70 €	23,59%
Sport	14 757,46 €	21 473,46 €	25 237,61 €	27 440,85 €	29 453,71 €	32 397,95 €	10,00%
Budgets annexes	104 843,95 €	112 048,03 €	124 712,31 €	147 653,40 €	146 713,42 €	143 194,38 €	-2,40%
Centre Marcel Dupuis	132 510,70 €	170 462,25 €	205 156,82 €	230 977,41 €	225 716,45 €	235 508,94 €	4,34%
Restauration scolaire	178 188,25 €	222 987,50 €	249 680,22 €	294 715,65 €	292 996,43 €	289 918,13 €	-1,05%
Redevance stationnement (voirie)	10 177,08 €	19 629,68 €	11 718,73 €	14 585,45 €	16 215,65 €	31 433,58 €	93,85%
Divers	1 578,58 €	48 484,53 €	3 955,60 €	9 771,45 €	3 942,40 €	4 446,40 €	12,78%
Total	506 403,97 €	656 653,09 €	699 265,64 €	843 767,95 €	821 046,88 €	871 671,22 €	6,17%

**Remboursement CCL voirie+bâtiments : il s'agit de travaux effectués par les services de la ville sur les voies intercommunales (entretien des trottoirs, des arbres d'alignement et des talus) et dans les bâtiments communautaires (diverses interventions techniques) : baisse due à la facturation d'un seul semestre en 2025. Régularisation prévue en 2026.*

Le Musée de la Marine de Loire

Il enregistre en 2025 43 185,70 € de recettes soit une augmentation de 23,59% par rapport à 2024.

En 2025, on a enregistré 14 255 visiteurs (dont 5375 entrées gratuites) contre 11 419 entrées en 2024 (3 671 entrées gratuites).

Le Service des Sports

Concernant les redevances liées au service des sports, un montant de 32 397,97 € a été réalisé en 2025 dont 13 836,95 € pour la location au Département des installations sportives destinées aux élèves du Collège Jean Joudiou (gymnase et stade).

Sept semaines de chaque stage ont été organisées en 2025. Ils ont généré 18 561 € de recettes répartis de la façon suivante :

- 9 384 € pour les stages sportifs des jeunes âgés de 10 à 13 ans, 189 inscriptions, 920 journées facturées.
- 9 177 € pour les stages sportifs 100% ADOS (jeunes de 14 à 17 ans), 123 inscriptions (91 stages + 12 stages avec 1 nuitée + 20 stages avec 2 nuitées), 615 journées facturées.

Le Centre Marcel Dupuis

Les redevances engendrées par les activités du Centre Marcel Dupuis s'élèvent à 235 508,94 € (225 716,45 € en 2024). Elles comprennent essentiellement :

- Les accueils de loisirs sans hébergement pour un montant de 152 856,84 € contre 136 175,58 € en 2024.
- L'accueil péri scolaire pour un montant de 82 652,10 € contre 89 540,87 € en 2024.

La restauration scolaire

Les redevances occasionnées par la restauration scolaire municipale s'élèvent à 289 918,13 € (contre 292 996,43 € en 2024). La baisse s'explique par une diminution du nombre de repas pris en 2025 = 68 009 contre 68 995 en 2024.

Les autres produits des services

- Les antennes de téléphonie et les redevances de distribution de gaz

Il s'agit des redevances versées par les opérateurs suite à l'installation d'antennes de téléphonie sur des bâtiments communaux et des redevances de concessions de GRDF dont le produit en 2025 s'élève à 56 727,58 €.

- Droits et redevances de stationnement

Ces recettes concernent la facturation aux utilisateurs de la voie publique pour présence d'échafaudages, nacelles, grues, camions de chantier lors de travaux (soit un montant de 16 218,36€ contre 3 353,65 € en 2024), et le paiement d'une redevance par les établissements bancaires de la ville pour le stationnement lors des convoiements de fonds d'un montant de 10 104 €. Il est également enregistré les recettes provenant des connexions aux bornes de recharge pour véhicules électriques situées au parking Martis suite à leur mise en fonction le 1er juillet 2020, soit la somme de 3 602,91 €.

- Autres

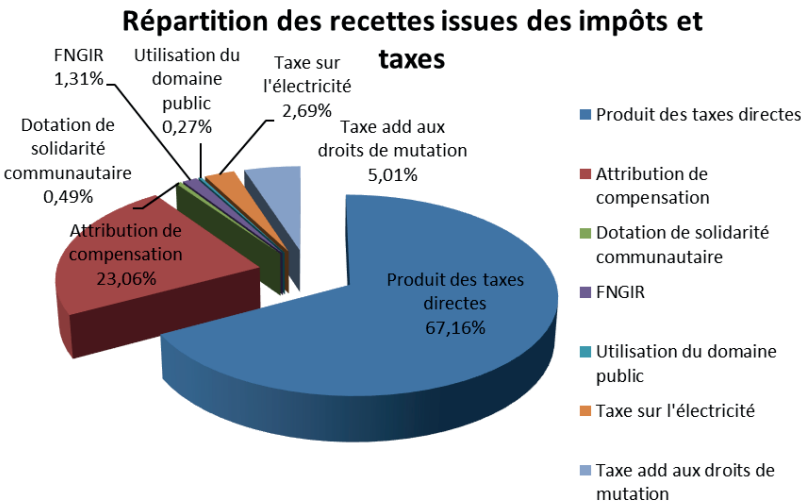
Recettes issues des frais de capture d'animaux en divagation par la police municipale, soit 94,70 €, des vacations funéraires reversées aux policiers municipaux pour un montant de 1 386 €. Des produits des manèges du carnaval pour 195,40 €.

A noter également les sommes encaissées à hauteur de 1 700 € auprès de plusieurs contrevenants lors de dépôts sauvages d'ordures ménagères ou objets divers afin de participer aux frais de nettoyage engagés par la collectivité (1 725 € en 2024).

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Le produit de ce chapitre s'élève à 6 842 182,12 € soit une augmentation de 1,34 %.

73-Impôts et taxes	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation 2024 -2025
Produit des taxes directes	4 065 469,00 €	3 796 165,00 €	4 021 431,00 €	4 339 468,00 €	4 541 831,00 €	4 594 956,00 €	1,17%
Attribution de compensation	1 564 552,07 €	1 567 231,07 €	1 569 910,07 €	1 569 910,07 €	1 569 910,07 €	1 578 065,07 €	0,52%
Dotation de solidarité communautaire	33 935,00 €	33 837,27 €	33 837,27 €	33 837,27 €	33 837,27 €	33 837,00 €	0,00%
FNGIR	97 854,00 €	97 854,00 €	97 854,00 €	97 854,00 €	97 854,00 €	89 699,00 €	-8,33%
Utilisation du domaine public	27 856,43 €	29 814,83 €	31 543,61 €	23 277,15 €	17 168,15 €	18 576,05 €	8,20%
Taxe sur l'électricité	90 396,53 €	99 058,95 €	133 813,30 €	254 136,59 €	193 072,48 €	184 379,00 €	-4,50%
Taxe add aux droits de mutation	314 302,40 €	424 679,36 €	319 724,01 €	314 479,90 €	298 198,00 €	342 670,00 €	14,91%
Total	6 194 365,43 €	6 048 640,48 €	6 208 113,26 €	6 632 962,98 €	6 751 870,97 €	6 842 182,12 €	1,34%



- Produit des taxes directes :** articles 73111 et 73118
- Attribution de compensation :** article 73211
- Dotation de solidarité communautaire :** article 73212
- FNGIR – Fonds national de garantie individuelle des ressources :** article 73221
- Utilisation du domaine public :** articles 73154 et 7318
- Taxe sur l'électricité :** article 73141
- Taxe additionnelle aux droits de mutation :** article 73123

1. La fiscalité directe locale

Le produit fiscal y compris les rôles supplémentaires représente 4 600 503,10 € et augmente de 1,29% en 2025. Il représente 43,21% des recettes réelles de fonctionnement et 67,24% du chapitre « impôts et taxes ».

2. Une attribution de compensation

Elle s'élève en 2025 à 1 578 065,07 €, en hausse de 0,52% par rapport à 2024. Elle garantit la neutralité financière du changement de régime fiscal du fait de l'adoption par la Communauté de Communes des Loges d'une fiscalité propre. Elle est égale à la différence entre le montant des produits et les montants des charges transférées.

3. La dotation de solidarité communautaire

Elle s'élève à 33 837,27 € depuis 2021. Cette recette versée par la Communauté de Communes des Loges depuis 2014, est facultative. Son montant et sa répartition sont fixés par l'assemblée délibérante de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Le conseil communautaire doit tenir compte prioritairement de l'importance de la population et du potentiel fiscal ou financier par habitant. Ces critères pris ensemble, permettent de caractériser une situation désavantageuse et, par conséquent, l'éligibilité au versement d'une dotation de solidarité.

Cette recette qui aurait dû être versée à notre commune depuis son entrée à la Communauté de Communes des Loges (2010), permet d'atténuer pour partie la baisse des dotations de l'Etat.

4. Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources – FNGIR

Il est d'un montant de 89 699 € en 2025, avec une baisse de 8,33%.

A noter que le montant perçu de 2019 à 2024 était de 97 854 €.

C'est la loi de finances 2010 qui a instauré le principe de compensation intégrale des pertes liées à la suppression de la taxe professionnelle par le biais de 2 mécanismes : la DCRTP et le FNGIR.

Il compense pour la commune une diminution du versement au titre du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, recette de fonctionnement inscrite au chapitre 74.

5. La taxe locale sur l'électricité

Le produit encaissé en 2025 s'élève à 184 379 € suite à la mise en place de l'accise sur l'électricité perçue en avances de fiscalité.

6. Les Droits de Mutation à Titre Onéreux – DMTO

Ils s'élèvent à 342 670 € en 2025 soit une hausse de 14,91%. (hausse au niveau national d'environ 22% due au nouveau taux plafond de 5% fixé par la loi de finances 2025)

Il s'agit d'une taxe sur les cessions immobilières dont le taux est de 1,20 %.

La variation de cette recette est liée à celle du marché de l'immobilier sur la commune de Châteauneuf sur Loire.

Chapitre 74 : Dotations et participations

Le montant global est de 2 322 419,95 € soit une hausse de 1,30 %.

74 - Dotations	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation 2024-2025
DGF, dotation forfaitaire	489 028,00 €	478 269,00 €	462 109,00 €	478 565,00 €	479 301,00 €	474 213,00 €	- 1,06%
Dotation de solidarité rurale - DSR	450 579,00 €	480 169,00 €	500 994,00 €	561 654,00 €	613 865,00 €	656 437,00 €	6,94%
Dotation nationale de péréquation - DNP	91 260,00 €	83 318,00 €	76 827,00 €	79 951,00 €	84 307,00 €	88 986,00 €	5,55%
FCTVA	34 425,00 €	37 600,00 €	43 688,94 €	49 887,59 €	45 692,74 €	56 179,49 €	22,95%
Dotation aux élus locaux					163,00 €	163,00 €	0,00%
Dotation Spéciale Instituteur - DSI	2 808,00 €	2 808,00 €	2 808,00 €	2 808,00 €	2 808,00 €	2 808,00 €	0,00%
DGD urbanisme		1 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Participations	177 014,92 €	259 322,12 €	228 050,43 €	179 592,85 €	199 395,92 €	229 733,56 €	15,21%
Autres attributions et participations	285 705,39 €	600 595,41 €	723 940,92 €	792 414,04 €	826 756,94 €	813 899,90 €	- 1,56%
Dotation compensation réforme TP - DCRTP	43 628,00 €	43 628,00 €	43 628,00 €	43 628,00 €	40 239,00 €	0,00 €	- 100,00%
TOTAL	1 574 448,31 €	1 986 709,53 €	2 087 046,29 €	2 188 500,48 €	2 292 528,60 €	2 322 419,95 €	1,30%

Ce chapitre est composé, notamment, de dotations émanant de l'Etat pour un montant de 1 278 786,49 €, de participations pour un montant de 229 733,56 € et de compensations fiscales pour un montant de 813 899,90 €.

1. Les dotations majeures

a - La dotation globale de fonctionnement (DGF)

- *La dotation forfaitaire de base* passe d'un montant de 479 301 € en 2024 à 474 213 € en 2025, soit une baisse de 1,06%.

- *La dotation de solidarité rurale, DSR*, est composée de deux fractions : une fraction bourg-centre et une fraction péréquation.

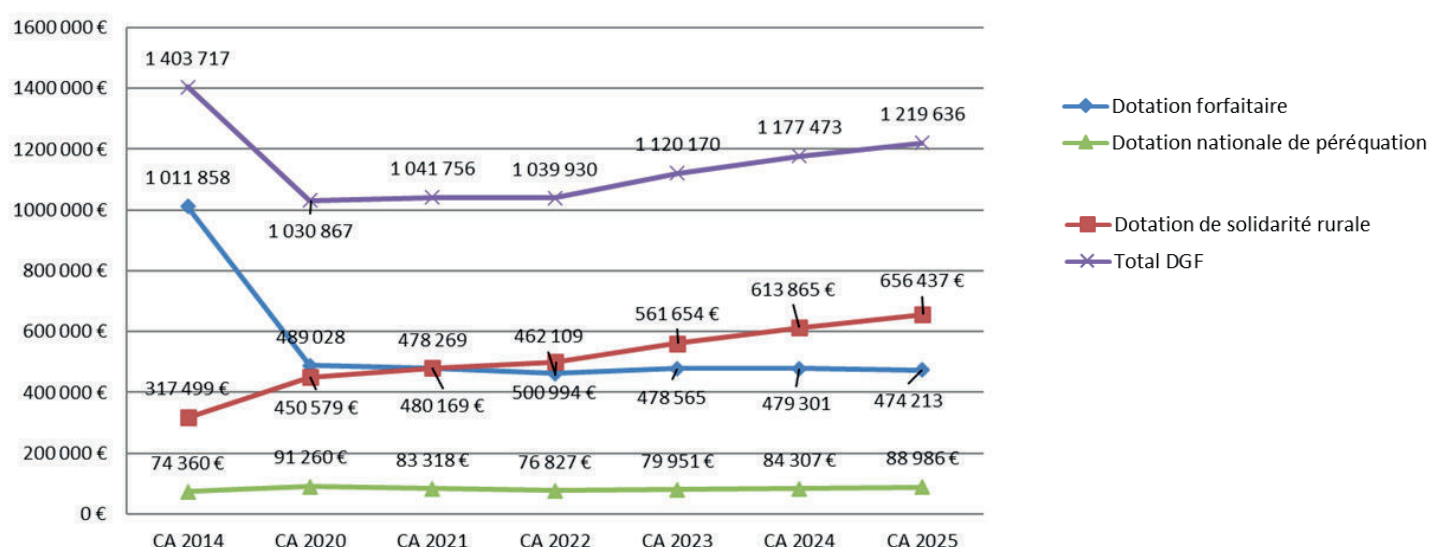
Sont éligibles à la première, les communes de moins de 10 000 habitants chefs-lieux de canton. A ce titre, la commune a perçu 479 141 € en 2025 contre 447 982 € en 2024.

Sont éligibles à la seconde fraction de la dotation de solidarité rurale les communes de moins de 10 000 habitants dont le potentiel financier par habitant est inférieur au double du potentiel financier moyen par habitant des communes appartenant à la même strate démographique. A ce titre la ville a perçu 177 296 € en 2025 contre 165 883 € en 2024.

- *La dotation nationale de péréquation, DNP*, destinée à réduire les écarts de richesse fiscale, elle s'établit pour 2025 à 88 986 €.

Evolution de la DGF	CA 2014	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation 2025-2014
Dotation forfaitaire	1 011 858 €	489 028 €	478 269 €	462 109 €	478 565 €	479 301 €	474 213 €	-53,13%
Dotation de solidarité rurale	317 499 €	450 579 €	480 169 €	500 994 €	561 654 €	613 865 €	656 437 €	106,75%
Dotation nationale de péréquation	74 360 €	91 260 €	83 318 €	76 827 €	79 951 €	84 307 €	88 986 €	19,67%
Total DGF	1 403 717 €	1 030 867 €	1 041 756 €	1 039 930 €	1 120 170 €	1 177 473 €	1 219 636 €	-13,11%
Evolution du total	-6,25%	0,96%	1,06%	-0,18%	7,72%	5,12%	3,58%	

Evolution des composantes de la DGF



b- La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle – DCRTP

Comme chaque année la loi de finances prévoit de diminuer certaines dotations versées aux collectivités locales. La baisse de ces dotations a pour objectif de compenser une partie des progressions constatées sur d'autres transferts financiers de l'Etat, et notamment sur celui assurant la compensation d'exonérations fiscales. Ainsi ces dotations sont appelées « variables d'ajustement ».

Pour 2025, la baisse des variables d'ajustement atteint un niveau particulièrement important. Pour le bloc communal, ce sont la DCRTP ainsi que le FDPTP qui sont fortement impactés.

Les communes du Loiret se voient même supprimer la DCRTP dès 2025. Aucun montant n'a donc été perçu.

c - La dotation spéciale instituteur

La dotation spéciale instituteur est stable à 2 808 €. Elle évolue comme la DGF et est répartie proportionnellement au nombre des instituteurs exerçant dans les écoles publiques, qui sont logés par chaque commune. Un seul instituteur est logé par la Ville à Châteauneuf sur Loire.

d - Le Fonds de compensation de la TVA - FCTVA

Par la loi de finances 2016, l'Etat a élargi le dispositif du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie payées à compter du 1er janvier 2016 et la loi de finances 2020 a étendu ce dispositif aux dépenses d'entretien des réseaux payées à compter du 1er janvier 2020 permettant ainsi aux collectivités de compenser la TVA acquittée sur certaines dépenses de fonctionnement. La commune de Châteauneuf-sur-Loire ayant signé et respecté les engagements conventionnels du plan de relance de 2009 qui permet un versement du FCTVA l'année suivant les dépenses effectuées (et non 2 ans), il a été perçu en 2025 un montant de 56 179,49 €.

2. Les participations émanent principalement de l'Etat, de la Région Centre, du Département et de la CAF

a. Les participations issues des activités des domaines culturels

La programmation culturelle et les expositions du Musée de la Marine de Loire sont poursuivies en 2025, la collectivité a perçu des subventions de la part des organismes financeurs habituels. Il a été perçu les sommes suivantes :

- pour l'exposition « La Loire et le sel » 1750 € de la Région et 1730 € de l'Etablissement Public Loire,
- pour l'exposition « Châteauneuf-sur-Loire, son château restitué » 2 300 € du Département et 2 500 € de la Région.

b. Les participations issues des activités du centre Marcel Dupuis

Les activités du centre Marcel Dupuis ont généré 125 302,48 € de recettes en 2025 contre 120 935,88 € en 2024.

Les prestations de service CAF perçues en 2025 se répartissent de la façon suivante :

- 50 853,57 € pour l'ALSH
- 74 448,91 € pour l'accueil péri et post scolaire

c. Les participations liées à l'activité des services techniques

Elles concernent la gestion du parc départemental pour un montant de 57 831,13 €.

d. Les participations issues des activités régaliennes de la commune

La participation aux charges de fonctionnement des écoles, pour les enseignements spéciaux (les enfants des Classes pour l'Inclusion Scolaire de Genevoix) et des enfants domiciliés en dehors de la commune s'élève à 3 119,44 €.

L'Etat a versé la dotation spécifique pour l'établissement des titres sécurisés soit la somme de 17 242 €.

3. Les compensations fiscales

Ce sont des allocations annuelles versées par l'État aux collectivités locales pour compenser des pertes de recettes fiscales entraînées par les exonérations et allègements de bases décidées par voie législative (contribuables âgés et/ou de condition modeste). Le mécanisme de compensation dépend donc des décisions nationales. Le grand axe de la loi de finances pour 2021 est la relance économique afin de résorber le choc engendré par l'épidémie de la Covid-19. C'est pourquoi, l'Etat a décidé d'alléger les impôts de production des entreprises dans un objectif de renforcement de leur compétitivité et de l'attractivité du territoire en mettant en œuvre des mesures fiscales et notamment la diminution de -50% des valeurs locatives des locaux industriels servant de base au calcul de la taxe foncière des propriétés bâties. Une compensation sera donc versée aux collectivités locales.

Les compensations fiscales s'élèvent en 2025 au niveau de la taxe foncière sur les propriétés bâties à la somme de 694 594 € (dont 680 714 € pour les locaux industriels) et sur les propriétés non bâties à la somme de 3 758 €.

Le fonds départemental de la taxe professionnelle d'un montant de 95 460,90 € en 2024 est perçu par la ville en tant que « ville défavorisée » en baisse de 14,64%.

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Les recettes liées aux autres produits de gestion courante s'élèvent à 400 640,82 € contre 179 939,60 € en 2024, soit une augmentation de 122,65% due à des libéralités perçues. En outre, elles sont composées principalement des revenus des immeubles, des locations de salles aux associations et aux particuliers et des remboursements de sinistres.

Une nouvelle recette vient augmenter ce chapitre : la convention passée avec CITEO pour la lutte contre les déchets abandonnés : 32 241,28 € perçus en 2025.

La commune a perçu la somme de 152 267,85 € de libéralités (leg).

Les revenus des immeubles pour 2025 dont la ville est propriétaire s'élèvent à 129 343,33 € contre 95 706,05 € en 2024.

Le détail est le suivant :

- Location au Trésor Public : **25 174,91 €**
- Location au Comptable public : **10 616,60 €**
- Location à l'Inspection Académique : **10 968,83 €**
- Location d'un local à un docteur généraliste : **6 677,68 €**
- Location bureaux Centre Marcel Dupuis (SADS) : **5 400 €**
- Location du logement 3 rue Marius Morin : **2 200 €**
- Location local 2 bd de la République (SAS La Source Bio) : **4 968 €**
- Location local 78 Grande rue (SAS Méditerranée) : **4 605,48 €**
- Location local 7 place de la nouvelle Halle (SUPER U) : **15 648,75 €**
- Location 11 rue du Crozier : **10 720 €**
- Location 5 bis bd de la République : **5 304 €**
- Location Centre Pédiatrique : **22 259,08 €**
- Location du logement 30 rue du 8 mai 1945 (Images et sons du Loiret) : **4 800 €**

Les revenus des locations de salles perçus en 2025 s'élèvent à 10 151,15 € contre 9 740,20 € en 2024 soit une augmentation de 410,95 €.

A noter également sur ce chapitre, le remboursement de frais (électricité, eau, gaz et téléphone) auprès de divers organismes, associations ou particuliers occupant des locaux propriétés de la ville pour un montant de 3 769,44 €, un montant de 66 325,24 € de remboursement de sinistres, 295,72 € de remboursement d'assurance juridique, 1 530 € de frais de mise en fourrière.

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Le chapitre 77 en 2025 s'élève à 70 582,21 €. Il est composé du produit des cessions de matériels techniques pour 8 670 €, des produits des cessions de parcelles pour 53 870 € et de 8 042,21 € de mandats annulés sur exercice précédent (Avoirs EDF/La Saur/Total).

Chapitre 013 : Atténuation de charges

Ce chapitre comporte les remboursements sur rémunération, sur charges de sécurité sociale et de prévoyance liés à l'assurance statutaire du personnel soit pour 2025 la somme de 137 595,89 € ainsi qu'une somme de 1 532 € de remboursement d'un trop versé pour le Fond National de Compensation.

1 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

B. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2025 à 9 223 525,06 € contre 8 875 287,73 € en 2024. Elles sont en hausse de 3,92%.

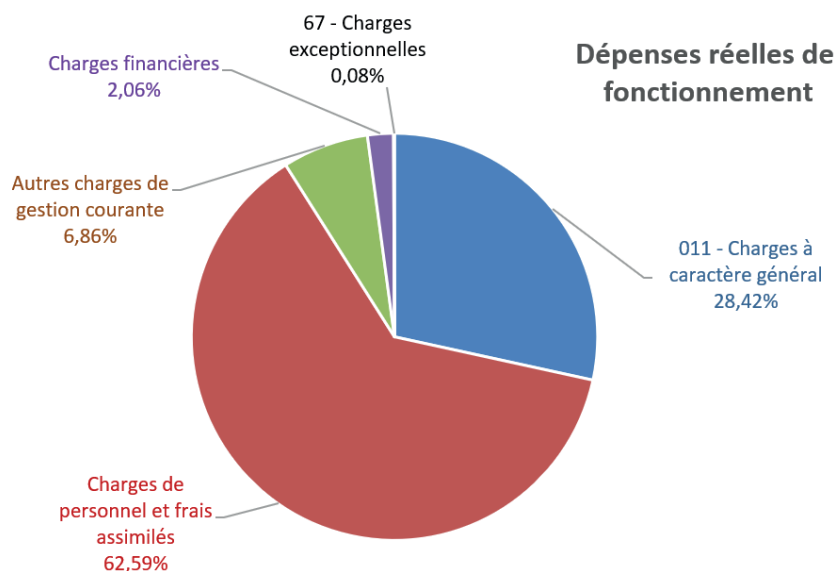
Détail des dépenses de fonctionnement en 2025

Dépenses de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation 2024-2025
011 - Charges car. général	1 787 773,15 €	2 048 962,99 €	2 340 269,09 €	2 264 155,74 €	2 402 629,19 €	2 491 260,67 €	3,69%
012 - Personnel	4 338 481,76 €	4 568 897,63 €	5 024 706,78 €	5 108 076,24 €	5 363 446,26 €	5 487 174,45 €	2,31%
014 - Atténuation de produit	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
65 - Gestion courante	479 457,59 €	517 099,78 €	522 666,45 €	552 712,58 €	578 844,02 €	601 701,39 €	3,95%
66 - Charges financières	134 575,34 €	121 697,36 €	117 064,99 €	135 760,92 €	152 428,88 €	180 466,56 €	18,39%
67 - Charges exceptionnelles	4 501,30 €	20 860,31 €	33 021,65 €	37 417,83 €	6 511,52 €	6 741,50 €	3,53%
68 - Provisions pour litiges	5 000,00 €	5 000,00 €	12 000,00 €	5 000,00 €	9 086,97 €	294,25 €	-96,76%
042 - Transferts entre sections	478 832,69 €	451 158,10 €	589 728,00 €	1 099 492,02 €	362 340,89 €	455 886,24 €	25,82%
Total	7 228 621,83 €	7 733 676,17 €	8 639 456,96 €	9 202 615,33 €	8 875 287,73 €	9 223 525,06 €	3,92%

Détail des dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation 2024 - 2025
011 - Charges à caractère général	1 787 773,15 €	2 048 962,99 €	2 340 269,09 €	2 264 155,74 €	2 402 629,19 €	2 491 260,67 €	3,69%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 338 481,76 €	4 568 897,63 €	5 024 706,78 €	5 108 076,24 €	5 363 446,26 €	5 487 174,45 €	2,31%
65 - Autres charges de gestion courante	479 457,59 €	517 099,78 €	522 666,45 €	552 712,58 €	578 844,02 €	601 701,39 €	3,95%
66 - Charges financières	134 575,34 €	121 697,36 €	117 064,99 €	135 760,92 €	152 428,88 €	180 466,56 €	18,39%
67 - Charges exceptionnelles	4 501,30 €	20 860,31 €	33 021,65 €	37 417,83 €	6 511,52 €	6 741,50 €	3,53%
TOTAL	6 744 789,14 €	7 277 518,07 €	8 037 728,96 €	8 098 123,31 €	8 503 859,87 €	8 767 344,57 €	3,10%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent en 2025 à 8 767 344,57 € contre 8 503 859,87 € en 2024. Elles sont en augmentation de 3,10%.



Chapitre 011: Charges à caractère général

Ce chapitre budgétaire totalise 2 491 260,67 € et représente 28,41 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles augmentent par rapport au CA 2024 de 3,69 %.

Les principaux postes qui augmentent en 2025 :

Art.	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en %	Commentaires
60612	Fournitures non stockables – énergie/électricité	441 821,15 €	618 028,50 €	39,88%	hausse des coûts énergétiques
60613	Fournitures non stockables – chauffage urbain	2 793,46 €	3 392,88 €	21,46%	
60631	Fournitures non stockées – entretien	34 437,04 €	36 534,63 €	6,09%	hausse des prix des produits d'entretien
61521	Entretien et réparations sur terrains	39 267,06 €	54 232,20 €	38,11%	" + 9 568 € de taille et élagage, +8 310 € de reprise de concessions"
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	73 580,68 €	104 460,26 €	41,97%	+6 872 € de réparations s/chaudières, +13 252 € pour réfection peinture de classes, +600 € pour dératisation des écoles
615232	Entretien et réparations sur réseaux	37 537,37 €	66 067,02 €	76,00%	+12 220 € pour sinistres s/ éclairage public
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	7 826,08 €	17 070,14 €	118,12%	+5900 € de réparation s/ véhicules, +423 € pour contrôles techniques
6161	Primes d'assurances multirisques	39 411,13 €	45 339,56 €	15,04%	Hausse des primes d'assurances
6168	Autres primes d'assurances	36 063,77 €	38 337,60 €	6,31%	
6182	Documentation générale et technique	4 071,06 €	6 200,28 €	52,30%	abonnements Groupe moniteur +958 €, Sornam +821 €
6184	Versements à des organismes de formation	29 572,25 €	35 703,10 €	20,73%	prise en charge de 18 mois de formation d'un apprenti (+5 797 €)
6281	Concours divers (cotisations...)	9 908,11 €	11 390,86 €	14,97%	hausse de la cotisation cinémobile
6284	Redevances pour services rendus	156,00 €	596,20 €	282,18%	augmentation de la redevance annuelle des bacs jaunes dans les écoles
63512	Taxes foncières	17 511,00 €	45 420,31 €	159,38%	"taxes foncières 2024 rue du Crozier 1433 € taxes foncières site Phoscao 21 999 €"
6378	Autres impôts et taxes	4 012,24 €	4 350,01 €	8,42%	Fête des Rhododendrons + 657 € par rapport à 2024

Les principaux postes qui diminuent en 2025 :

Art.	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Evolution en %	Commentaires
60622	Fournitures non stockées - carburant	46 325,44 €	37 107,42 €	-19,90%	baisse de consommations des différents carburants
60632	Fournitures de petit équipement	166 539,48 €	129 619,50 €	-22,17%	-21 479 € d'achats de petits équipements
60633	Fournitures de voirie	32 878,36 €	28 491,75 €	-13,34%	Baisse des achats de fournitures de voirie
611	Contrats de prestations de services	129 457,45 €	86 750,20 €	-32,99%	écart 2024/2025 : recensement 2024 = 45 084 €
61351	Locations matériel	10 166,42 €	8 015,69 €	-21,16%	Locations de nacelle -2 897 €
615231	Entretien et réparations sur voiries	232 902,03 €	170 431,69 €	-26,82%	-46 070 € d'entretien de voirie, - 5 316 € en taille plateau rideau et désherbage
6227	Frais d'actes et de contentieux	37 354,61 €	12 987,60 €	-65,23%	-17 022 € de frais de contentieux

Chapitre 012 : Charges de personnel

Ce chapitre budgétaire totalise 5 487 174,45 € et représente 62,58 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles augmentent par rapport au CA 2024 de 2,31 % assurance du personnel incluse.

Il est constaté une augmentation des dépenses liées aux charges de personnel en 2025 par rapport à celles de 2024 de 123 728,19 €.

Ceci s'explique pour l'essentiel par :

- La hausse des primes d'assurance du personnel (8 963 €)
- L'augmentation de 3 points des cotisations CNRACL (65 451 €)
- Le recrutement d'agents d'entretien consécutivement à l'entrée en service de l'espace associatif Gabereau et de la Festi'Gare ainsi que la remise en service du Centre Marcel Dupuis après rénovation (16 500 €).
- Le remplacement non anticipable d'un agent absent durant la majorité de l'année au service état-civil (15 980 €)

- Le départ en retraite d'un agent en congé longue durée ayant donné lieu en décembre d'une paie de régularisation incluant les indemnités de congés payés à laquelle il avait droit (2 989 €).
- Une année où l'effectif comptait 4 apprenties, 2 en services administratifs et 2 au services environnements, au lieu de 2 ou 3 habituellement. (+ 18 000 € comparé à 2024)

L'évolution de carrière des agents de la collectivité sur 2025 se matérialise par 2 Promotions internes, 12 avancements de grades et 40 avancements d'échelon.

Ce chapitre comprend 143 agents au 31 décembre 2025 à l'instar l'année précédente avec 143 agents au 31 décembre 2024.

La répartition est la suivante :

- 107 agents titulaires et stagiaires (Contre 110 en 2024)
- 33 agents non titulaires (contre 30 en 2024)
- 3 apprentis (comme en 2024)

1. La rémunération du personnel

a. Des agents titulaires

Titulaires	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
traitement indiciaire	2 304 823,29 €	2 396 127,18 €	2 609 292,55 €	2 658 962,37 €	2 764 542,59 €	2 667 050,31 €
Supplément familial	51 453,91 €	42 587,89 €	49 014,00 €	48 201,62 €	51 841,95 €	47 188,32 €
Régime indemnitaire	252 357,11 €	269 323,86 €	281 243,76 €	311 845,55 €	323 217,66 €	332 948,57 €
TOTAL	2 608 634,31 €	2 708 038,93 €	2 939 550,31 €	3 019 009,54 €	3 139 602,20 €	3 047 187,2 €
Evolution année N/N-1	-3,35 %	+3,81 %	+8,55 %	+2,70 %	+3,99%	-2,94 %

b. Des personnels non titulaires

Non titulaires	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Contractuels	376 021,77 €	387 846,86 €	416 637,51 €	472 013,27 €	488 976,94 €	574 190,25 €
Contrats aidés	9 641,01 €	50 241,35 €	53 233,87 €	25 381,18 €	6 849,95 €	0 €
Apprentis	17 867,10 €	11 581,87 €	21 920,92 €	8 456,69 €	19 563,48 €	37 585,20 €
Total	403 529,88 €	449 670,08 €	491 792,30 €	505 851,14 €	515 390,37 €	611 775,45 €
Evolution année N/N-1	+0,91 %	+11,43 %	+9,37 %	+2,86 %	+1,88%	+ 18,70 %

Le montant total des charges patronales en 2025 s'élève à la somme de sinon 1 683 692,96 € contre 1 566 986,58 € en 2024, soit une augmentation de 7,45 %.

Chapitre 012 : Autres charges de gestion courante

Ce chapitre, d'un montant de 601 701,39 € contre 578 844,02 € en 2024, augmente de 3,95%.

Il est composé notamment des postes suivants :

- Pour le CCAS une participation de 85 000 € en 2025 contre 88 000 € en 2024, soit une baisse de 3,53 %.
- Les subventions de fonctionnement pour les

associations s'élèvent à 223 262 € en 2025, contre 201 850 € en 2024. Cette hausse est due à une subvention exceptionnelle accordée à l'école élémentaire du Morvant (contre baisse de sa dotation pour les classes de découverte) pour la mise en place d'une activité cirque/théâtre.

- Baisse de la subvention versée à l'OGEC de 2 653,20 € malgré la réévaluation à la hausse de la dotation par élève due à la modification des effectifs (- 3 enfants en maternelle).

Chapitre 66 : Charges financières

Un montant réalisé de 180 466,56 € contre 152 428,88 € en 2024 soit une augmentation de 18,39 %. Cette évolution est due aux emprunts contractés en 2024 (1 500 000€) et 2025 (1 200 000 €).

Chapitre 67 : Charges spécifiques

D'un montant de 6 741,50 € contre 6 511,52 € en 2024. Ces dépenses concernent des titres annulés en 2025 sur l'exercice précédent.

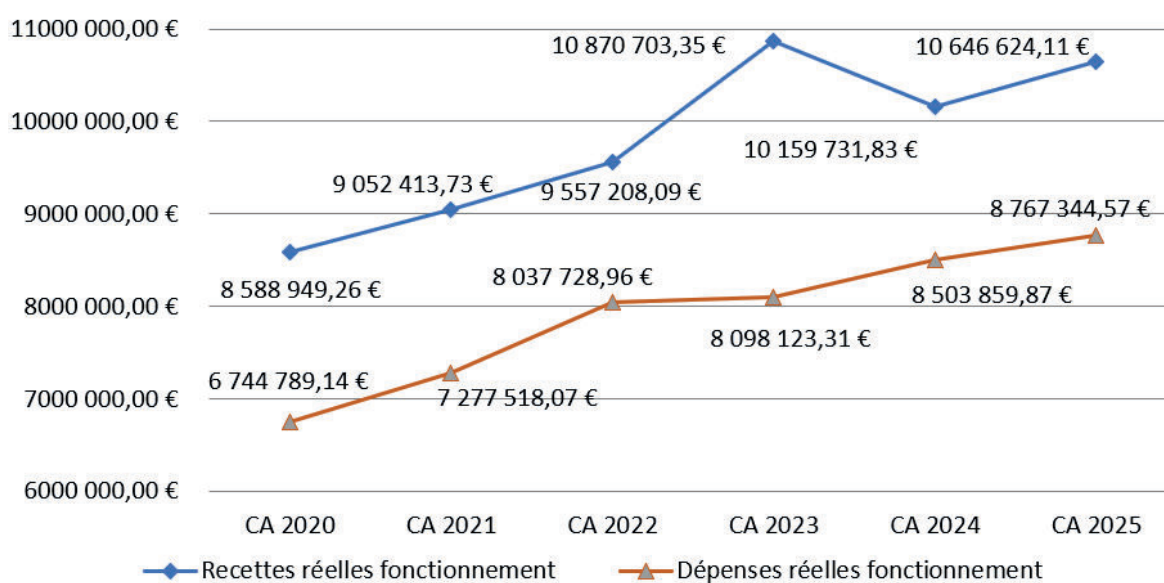
Chapitre 68 : Dotations aux provisions et dépréciations
D'un montant de 294,25 € en 2025, 9 086,97 € en 2024.

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Le chapitre 042 retrace les écritures d'ordre relatives à l'amortissement des immobilisations et aux écritures de cession de biens, opérations qui constatent une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement pour les mêmes montants. Le montant de ce chapitre en 2025 est de 455 886,24 €.

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Recettes réelles fonctionnement	8 588 949,26 €	9 052 413,73 €	9 557 208,09 €	10 870 703,35 €	10 159 731,83 €	10 646 624,11 €
Evolution année N/N-1	-6,99%	5,40%	5,58%	13,74%	-6,54%	4,79%
Dépenses réelles fonctionnement	6 744 789,14 €	7 277 518,07 €	8 037 728,96 €	8 098 123,31 €	8 503 859,87 €	8 767 344,57 €
Evolution année N/N-1	-10,03%	7,89%	10,45%	0,75%	5,01%	3,10%
Ecart Recettes/ Dépenses	1 844 160,12 €	1 774 895,66 €	1 519 479,13 €	2 772 580,04 €	1 655 871,96 €	1 879 279,54 €

Evolution des recettes et des dépenses



Le delta entre ces deux données reste positif, ce qui permet d'abonder la section d'investissement afin de financer une partie des dépenses d'équipement.

C. Le ratio de rigidité structurelle des dépenses

C'est le rapport entre les charges structurelles (charges de personnel + contingents + charges d'intérêts) et les produits de fonctionnement. Il traduit les marges de manœuvre dont bénéficie la commune pour de nouvelles politiques.

		CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Chap 012	Frais de personnel	4 474 732,57 €	4 338 481,76 €	4 568 897,63 €	5 024 706,79 €	5 108 076,24 €	5 363 446,26 €	5 487 174,45 €
Art 6553 + 65568 + 6558	Contingents et participat.	338 696,90 €	88 215,04 €	92 573,92 €	103 805,04 €	113 844,92 €	110 811,74 €	105 979,17 €
Art 66111	Charges d'intérêts	154 096,39 €	136 414,82 €	123 569,32 €	115 999,90 €	135 760,92 €	152 428,88 €	177 573,71 €
TOTAL		4 967 525,86 €	4 563 111,62 €	4 785 040,87 €	5 244 511,73 €	5 357 682,08 €	5 626 686,88 €	5 770 727,33 €
RRF		9 233 961,28 €	8 588 949,26 €	9 052 413,73 €	9 562 208,09 €	10 875 703,35 €	10 164 731,83 €	10 646 666,48 €
Coefficient de rigidité		53,80%	53,12%	52,86%	54,85%	49,26%	55,35%	54,20%

Un rapport élevé traduit une disproportion entre les charges, dites incompressibles et l'ensemble des recettes. En 2025, ce ratio est légèrement en baisse.

Une vigilance est toutefois indispensable afin de maintenir ce ratio à un niveau convenable. Il faut donc poursuivre les efforts de gestion entrepris depuis maintenant plusieurs exercices.

2 SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent en 2025 à 5 000 248,59 € contre 6 755 938,57 € en 2024 soit une baisse de 24,96%.

Dépenses d'investissement		CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation 2024-2025
1	Déficit antérieur reporté	1 491 854,94 €	177 555,83 €	- €	12 012,17 €			0,00%
040	Transfert entre section	56 408,00 €	64 088,59 €	75 631,94 €	31 356,54 €	67 651,20 €	100 380,36 €	48,38%
041	Opérations patrimoniales	34 911,60 €	147 084,75 €	99 004,06 €	349 882,95 €	350 428,49 €	282 728,85 €	-19,32%
13	Subvention d'investissement				17 928,00 €			0,00%
10018	Place du Port	16 057,46 €						0,00%
10020	Restauration Eglise St Martial	60 789,37 €	820 413,82 €	928 274,84 €	51 241,69 €	12 360,00 €		-100,00%
10023	Voirie rue des Moussières	6 901,10 €						0,00%
10026	Piste cyclable Viger / Gâtinais	30 919,80 €						0,00%
10027	Piste cyclable rue des Prés Bas	373 333,26 €	40 009,81 €					0,00%
10028	Réfection des quais de Loire	4 001,40 €	398 334,65 €	1 604 736,17 €	20 535,23 €			0,00%
10029	Extension vestiaires Terres du Château						10 674,96 €	0,00%
10030	Douves humides et pont du Château		7 764,00 €	71 886,00 €	44 244,00 €	133 751,96 €	261 673,56 €	95,64%
10031	Bâtiment ex-gare en salle de convivialité		2 418,00 €	53 840,12 €	13 548,19 €	544 734,20 €	607 331,70 €	11,49%
10032	Révision du PLU			20 994,00 €	25 632,00 €	8 706,00 €		-100,00%
10033	Menuiseries Maternelle Morvant			56 274,00 €	73 872,00 €			0,00%
10034	Requalification quartier Clos Renard			4 747,20 €	487 623,25 €	916 360,13 €		-100,00%
10035	Requalification rue de la Gène			864,00 €	5 652,84 €	491 510,77 €	976 857,64 €	98,75%
10036	Réhabilitation Centre Marcel Dupuis			7 764,00 €	98 244,00 €	1 239 295,20 €	702 655,93 €	-43,30%
10037	Réhabilitation bâtiment espace associatif				10 933,08 €	458 240,21 €	653 550,82 €	42,62%
10038	Construction du Centre Pédiatrique				396 872,45 €	1 104 196,74 €	6 702,78 €	-99,39%
10040	Céation d'une piste cyclable Gare-passage à niveau						3 360,00 €	-
10041	Création d'une piste cyclable Gare-rue des Champs						- €	-
10042	Rénovation du parvis de la Nouvelle Halle						1 536,00 €	-
10043	Aménagement rue du Maréchal Leclerc						4 026,00 €	-
10044	Construction d'un équipement sportif - boulodrome						- €	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €				-
16	Emprunts	460 349,52 €	487 029,49 €	470 743,36 €	511 539,06 €	545 007,32 €	566 023,53 €	3,86%
20	Immobilisations incorporelles	23 492,57 €	55 051,20 €	27 542,80 €	28 278,00 €	52 658,40 €	76 528,66 €	45,33%
204				20 000,00 €		5 210,00 €	12 334,39 €	136,74%
21	Immobilisations corporelles	776 814,69 €	816 039,21 €	1 211 423,12 €	2 053 266,22 €	969 207,61 €	994 763,36 €	2,64%
23	Immobilisations en cours	33 340,28 €	62 019,60 €	64 934,44 €	75 134,41 €	257 822,70 €	122 229,26 €	-52,59%
26	Participations & créances							0,00%
27	Autres immobilisations financières	48 310,13 €	49 226,36 €	49 827,42 €	16 890,62 €	16 877,33 €	- €	-100,00%
	Total	3 430 484,12 €	3 140 035,31 €	4 781 487,47 €	4 324 686,70 €	7 174 018,26 €	5 383 357,80 €	-24,96%

Les dépenses d'équipement d'un montant de 4 434 225,06 € se répartissent comme suit par secteurs :

Services techniques : bâtiments, voirie, environnement : 1 321 673,14 € (dont l'aménagement des rues des vignes, Maurice Genevoix, de la Gêne et Venelle de l'arche, aménagement de sécurité avenue du Gatinais, requalification de l'ancienne gare en salle de convivialité).

Service des sports : 235 466,88 € (dont rénovation du parquet du gymnase du Lièvre d'Or, tableau d'affichage des scores, création d'un parking pour les nouveaux vestiaires du Lièvre d'or)

Service Vie Associative : 716 397,58 € (création de l'espace associatif Gabereau et son aménagement)

Service Urbanisme : 612 125,48 €

Le développement durable, la démocratie participative, la vie locale : 291 291,09 € (dont cour oasis à l'élémentaire Morvant, renouvellement du patrimoine arboré, relamping Led des cours de tennis, isolation du préfabriqué à la maternelle Morvant, serveur archivage mails, acquisitions de matériels informatiques)

L' Administration Générale y compris l'informatique, la communication : 61 726,42€ (dont étude pour restauration de la charpente du pavillon de l'horloge, mobilier pour Maison France Services et autres services de la Mairie)

La sécurité et prévention : 19 326,86 € (dont extension vidéoprotection, équipement des agents et exosquelette pour charges lourdes)

Le secteur culturel et la préservation du patrimoine : 274 859,47 € (dont maîtrise d'œuvre et mission SPS des douves, achat de mobilier pour la bibliothèque et le musée).

Le secteur scolaire : 901 358,14 € (dont création d'un circuit Pumptrack), réhabilitation du Centre Marcel Dupuis et son aménagement.

2

SECTION D'INVESTISSEMENT B. Les recettes réelles d'investissement :

Recettes réelles d'investissement	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024/2025
FCTVA	595 467,00 €	204 007,00 €	303 456,30 €	566 031,34 €	371 061,92 €	1 009 834,27 €	172,15%
Taxe d'urbanisme	55 455,30 €	171 495,90 €	180 777,34 €	109 107,72 €	55 408,12 €	49 956,23 €	-9,84%
Subventions perçues liées aux programmes	472 982,70 €	218 735,09 €	415 549,83 €	1 342 567,84 €	802 793,13 €	1 501 102,50 €	86,98%
Dotation d'équipement des Territoires Ruraux	77 279,00 €	212 677,36 €	94 512,56 €	33 171,96 €	56 476,00 €	15 877,00 €	-71,89%
Autres recettes	- €	97 239,88 €	65 734,44 €	68 339,65 €	1 593,78 €	437,00 €	-72,58%
Emprunts	- €	600 000,00 €	1 558 350,00 €	500 000,00 €	1 500 000 €	1 200 000,00 €	-20,00%
Excédent capitalisé	1 538 000,00 €	1 200 000,00 €	1 300 000 €	1 000 000 €	1 700 000 €	1 811 660,15 €	6,57%
TOTAL RRI	2 739 184,00 €	2 704 155,23 €	3 918 380,47 €	3 619 218,51 €	4 487 332,95 €	5 588 867,15 €	24,55%
Evolution n / n-1	1,38%	-1,28%	44,90%	-7,63%	23,99%	24,55%	

Elles s'élèvent 5 588 867,15 € contre 4 487 332,95 € en 2024 et sont en lien avec les investissements de la Ville.

Il faut noter globalement une somme importante de la part des subventions obtenues pour le financement de nos investissements au cours des dernières années, ce qui traduit un effort important des services et des élus de la collectivité pour rechercher ces financements. Cette évolution a permis un moindre recours à l'endettement.

Le FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) s'élève à 1 009 834,27 €. Il est en hausse de 172,15 %, en lien avec le cycle de l'investissement de l'année.

Le produit de la Taxe d'aménagement (anciennement taxe locale d'équipement) baisse de 9,84 % et s'élève à 49 956,23 €. Elle s'applique à toutes les opérations d'aménagement (construction, reconstruction, aménagement). Elle est de plein droit sur la commune de Châteauneuf dans la mesure où la Ville dispose d'un Plan Local d'urbanisme. En 2025, 37 permis de construire ont été délivrés (34 en 2024, 46 en 2023, 62 en 2022).

Les subventions s'élèvent à 1 501 102,50 € et concernent :

- Pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en salle de convivialité :

* Versement de l'Etat au titre du DETR d'un acompte d'un montant de 100 000 € de la subvention accordée ;
* Versement par le Département du solde d'un montant de 40 000 € de la subvention accordée ;

- Pour la réhabilitation du Centre Marcel Dupuis

* Versement par la CAF d'un acompte d'un montant de 120 000 € de la subvention accordée ;
* Versement par l'Etat au titre du Fonds Vert d'un acompte d'un montant de 225 000 € de la subvention accordée ;
* Versement par la Région au titre du CRST de deux acomptes d'un montant global de 163 750 € de la subvention accordée ;

- Pour la réhabilitation du bâtiment associatif

* Versement par le Département au titre du volet 3 d'un acompte d'un montant de 96 957 € de la subvention accordée ;

* Versement par l'Etat au titre du Fonds Vert du solde de la subvention accordée, d'un montant de 295 765 € ;

* Versement par la Caisse des Dépôts du solde de la subvention accordée au titre d'une subvention Ingénierie dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », d'un montant de 1 587,50 € ;

- Pour la construction du Centre Pédiatrique

* Versement par la Région au titre du CRST du solde de la subvention accordée, d'un montant de 110 000 € ;

* Versement par le Département au titre du Volet 2 du solde de la subvention accordée, d'un montant de 160 000 € ;

* Versement par la Communauté de Communes au titre du Fonds de concours du solde de la subvention accordée, d'un montant de 65 000 € ;

* Versement de l'Etat au titre du CRST de la subvention accordée, d'un montant de 220 000 €.

- Versement par la DRAC d'un montant de 8 877 € au titre de la subvention accordée pour **l'amélioration des conditions de conservation des collections (remplacement de cinq fenêtres)** ;

- Versement par la Caisse des Dépôts d'un montant de 7 000 € au titre de la subvention accordée dans le cadre **du FNADT pour l'aménagement du secteur des Cigales** ;

Un emprunt pour un montant total de 1 200 000 € a été réalisé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'excédent de fonctionnement capitalisé, issu du solde positif recettes/dépenses de fonctionnement 2024, s'élève à 1 811 660,15€.

2 SECTION D'INVESTISSEMENT

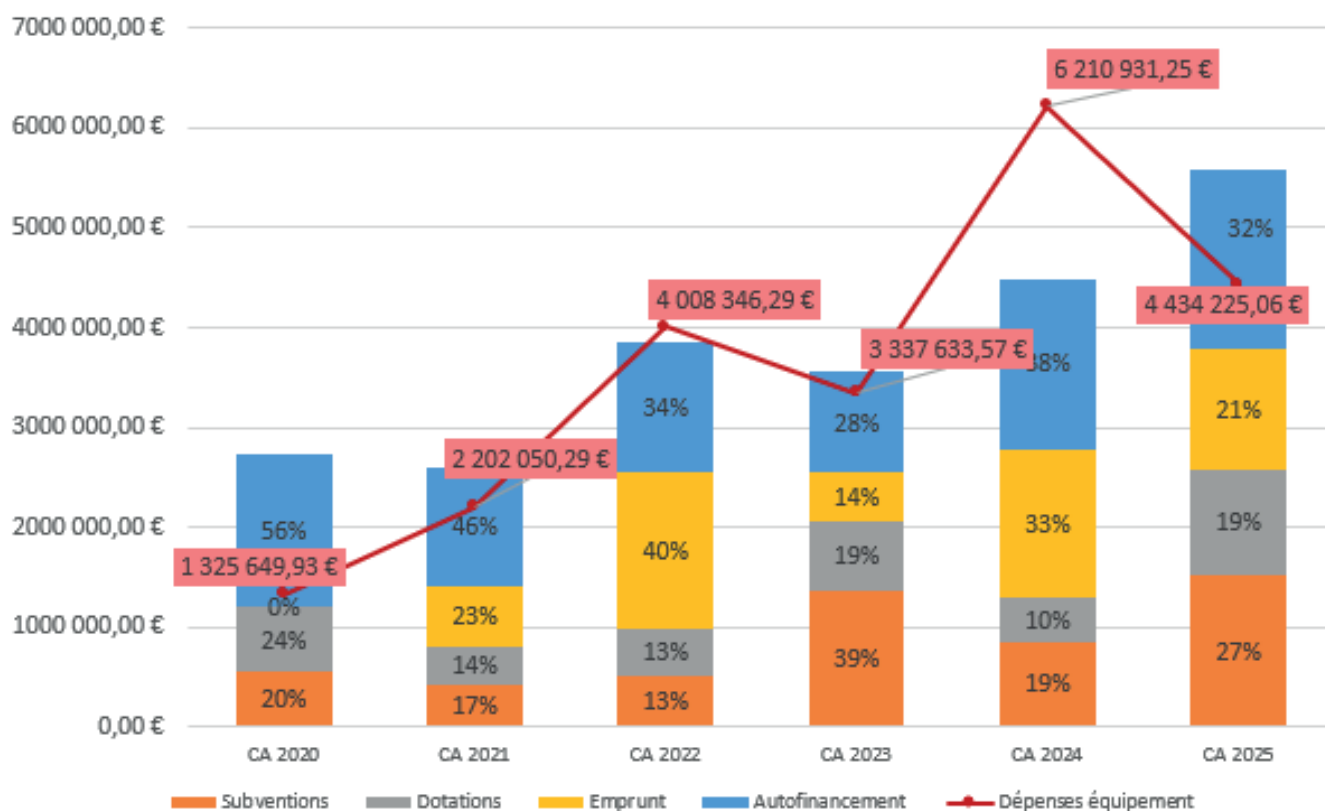
C. Le financement des investissements

A. Financement des investissements

Financement des investissements	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation 2024/2025
Epargne nette (a) ou CAF nette	1 428 932,00 €	1 341 800,00 €	1 112 412,00 €	2 267 885,00 €	1 147 409,00 €	1 371 162,93 €	19,52%
FCTVA (b)	595 467,00 €	204 007,00 €	303 456,00 €	566 031,00 €	371 062,00 €	1 009 834,00 €	172,15%
Autres recettes (c)	132 734,00 €	172 476,00 €	180 777,00 €	109 107,00 €	55 408,00 €	49 956,00 €	-9,84%
Produit de cessions (d)	- €	- €	- €	- €	- €	- €	0,00%
Ressources financières propres(e) = (a+b+c+d)	2 157 133,00 €	1 718 283,00 €	1 596 645,00 €	2 943 023,00 €	1 573 879,00 €	2 430 952,93 €	54,47%
Evolution n-1	33,14%	-20,34%	-7,08%	84,33%	-46,52%	54,46 %	
Subventions perçues (f)	472 983,00 €	431 412,00 €	510 062,00 €	1 375 739,00 €	859 269,00 €	1 516 979,00 €	76,54%
Emprunts (g)	- €	600 000,00 €	1 558 350,00 €	500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 200 000,00 €	-20,00%
Financement total h = (e+f+g)	2 630 116,00 €	2 749 695,00 €	3 665 057,00 €	4 818 762,00 €	3 933 148,00 €	5 147 931,93 €	30,89%

Autres recettes : taxe d'aménagement.

Les ressources propres connaissent une augmentation de 54,46 % du fait de la hausse de l'épargne nette et du FCTVA.

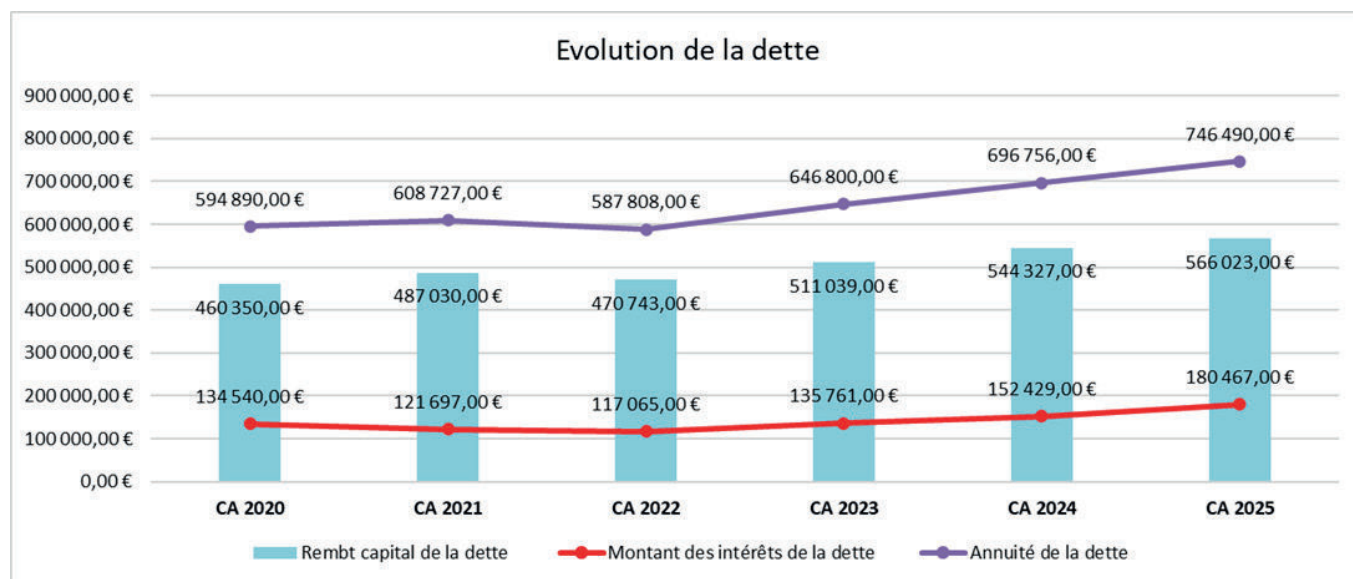


B. Etat de la dette

Dette	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Evolution 2024/2025
Capital Restant Dû au 01/01/N	4 097 786,00 €	4 210 756,00 €	5 298 363,00 €	5 287 324,00 €	6 242 997,00 €	18,07%
Rembt capital de la dette	487 030,00 €	470 743,00 €	511 039,00 €	544 327,00 €	566 023,00 €	3,99%
Intérêt dette en cours (+ ICNE)	121 697,00 €	117 065,00 €	135 761,00 €	152 429,00 €	180 467,00 €	18,39%
Recours à emprunt année n	600 000,00 €	1 558 350,00 €	500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 200 000,00 €	-20,00%
Capital Restant Dû au 31/12/N	4 210 756,00 €	5 298 363,00 €	5 287 324,00 €	6 242 997,00 €	6 876 974,00 €	10,16%
Annuités	608 727,00 €	587 808,00 €	646 800,00 €	696 756,00 €	746 490,00 €	7,14%
	112 970,00 €	1 087 607,00 €	-11 039,00 €	955 673,00 €	633 977,00 €	-33,66%

L'encours de la dette au 31 décembre 2025 s'élève à 6 876 974 €. La dette de la commune est composée principalement d'emprunts à taux fixe et reste très rigide.

Au cours de cet exercice, la ville a eu recours à l'emprunt à hauteur de 1 200 000 €. L'annuité de la dette augmente de 7,14 % par rapport à 2024. L'encours de la dette augmente de 10,16 %.



C. Impact du budget sur la transition écologique

L'annexe « budget vert » a été introduite par la Loi de Finances 2024. Le décret du 16 juillet 2024 en précise les obligations réglementaires. Sont concernées par cette obligation, les collectivités de plus de 3 500 habitants, utilisant les instructions budgétaires et comptable M57 et M4 pour leur budget principal et leurs budgets annexes. A compter du compte administratif de l'exercice 2025, les budgets annexes « Camping », « Eau » et « Assainissement » doivent être analysés en complément du budget principal. Le décret prévoit 6 axes d'évaluation des dépenses. **En 2025, l'analyse doit porter sur l'ensemble des dépenses réelles d'investissement de ces budgets l'axe 1 « lutte contre le changement climatique » et l'axe 6 « préservation de la biodiversité ».**

L'annexe verte impose de coter les dépenses des collectivités selon leur impact sur l'environnement. Son objectif est de mesurer le verdissement des dépenses de la collectivité, et à terme, de servir d'outil de pilotage aux élus dans leurs prises de décisions.

La commune a choisi de fixer un seuil à 90 000 € au-dessous duquel les dépenses ne sont pas cotées. Pour l'exercice 2025 toutes les dépenses concernées seront cotées sur les 2 axes toutefois cette position pourra être révisée dans les années à venir en raison du caractère potentiellement chronophage qui consisterait pour les services à coter chaque dépense sur les 6 axes. Pour le budget principal, les dépenses cotées représentent 80,03 % des dépenses réelles d'investissement soit 3 548 578,46 € sur 4 434 225,06 € de dépenses à analyser. Ce ratio répond aux préconisations de l'Etat pour évaluer la bonne qualité et la sincérité de l'annexe verte.

Pour les budgets « Eau » et « Camping » aucune dépense réelle d'investissement n'est éligible à la cotation.

Pour le budget « assainissement » seul le projet relatif à la requalification de la rue de la Gène, représentant 100% des dépenses réelles d'investissement du budget annexe, est éligible à la cotation. Compte tenu de la nature du projet et, dans le respect de la méthode I4CE préconisée par l'Etat, ce dernier est coté neutre sur les deux axes.

S'agissant du Budget principal :

Pour l'axe n°1 : atténuation du Réchauffement climatique :

- 54,97 % des dépenses réelles d'investissement, soit 68,69% des dépenses éligibles à la cotation, sont estimées « favorables ». Il s'agit notamment de la réfection d'un bâtiment communal en salle de convivialité (Festi'Gare), de la réhabilitation du Centre Marcel Dupuis, de la réhabilitation de l'ancien site EDF en espace associatif et des postes de dépenses de la piste Cyclable et des aménagements espaces verts réalisés dans le cadre du projet de la requalification de la rue de la Gène et de la venelle de l'Arche. Le terrain de Pumptrack est également considéré comme favorable au titre de l'axe n°1 considérant qu'il favorise, sensibilise et intéresse à l'usage des modes de déplacement décarbonés.
- 16,28 % des dépenses réelles d'investissement, soit 20,34 % des dépenses éligibles à la cotation sont estimées « défavorables ». Il s'agit notamment des postes de dépenses consacrés à la voirie dédiée aux modes de déplacement carbonés et de l'achat d'un tracteur broyeur
- 8,78 % des dépenses réelles d'investissement, soit 10,98% des dépenses éligibles à la cotation sont estimées « neutres ». Il s'agit notamment des études concernant la restauration des douves et ponts et de la réfection du Parquet du Gymnase du Lièvre d'or.

Pour l'axe n°6 : Préservation de la Biodiversité :

- 8,50 % des dépenses réelles d'investissement, soit 10,62 % des dépenses éligibles à la cotation, sont estimées « favorables ». Il s'agit notamment de l'achat d'un tracteur broyeur considérant que les véhicules et le matériel dédié à l'entretien des espaces verts et de l'environnement doivent être considérés comme favorable à la préservation de la biodiversité en ce qu'ils luttent contre la faune et la flore invasive ou ayant nature à se développer en raison du réchauffement climatique. Est également considéré comme favorable le poste de dépense relatif à l'aménagement des espaces verts et plantation dans le cadre du projet de requalification de la rue de la Gène
- 16,07 % des dépenses réelles d'investissement, soit 20,08 % des dépenses éligibles à la cotation sont estimées « défavorables ». Il s'agit de l'aménagement du terrain de Pumptrack (artificialisation du sol en enrobé) et de tout le poste de dépense de voirie du projet de requalification de la rue de la Gène
- 55,46 % des dépenses réelles d'investissement, soit 69,30 % des dépenses éligibles à la cotation sont estimées « neutres ». Il s'agit des projets de réfection des douves en haut et du pont des douves sèches, de la rénovation du parquet du Gymnase du Lièvre d'Or et de la requalification des divers bâtiments susmentionnés

3 CONCLUSION

Evolutions des ratios	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Moyenne nationale 2024
Dépenses réelles de fonctionnement/population	813,26 €	870,84 €	957,87 €	952,34 €	982,72 €	1 011,55 €	1 108,00 €
Produit des impôts directs/population	493,25 €	455,85 €	480,16 €	508,33 €	527,41 €	533,68 €	613,00 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 042,60 €	1 091,31 €	1 147,92 €	1 279,19 €	1 178,93 €	1 236,55 €	1 321,00 €
Encours de la dette/population	553,31 €	494,01 €	505,49 €	623,19 €	613,24 €	725,09 €	763,00 €
Annuités de la dette/population	72,21 €	73,38 €	70,56 €	76,07 €	80,81 €	86,70 €	102,00 €
Dépenses de personnel/DRF	64,76%	63,25%	62,97%	63,09%	63,30%	63,00%	57,04%

L'épargne nette

L'ensemble de la section de fonctionnement peut ainsi être analysé au regard des soldes intermédiaires de gestion. L'épargne nette s'est considérablement améliorée depuis 2016 en raison de la maîtrise des dépenses et de l'augmentation des recettes.

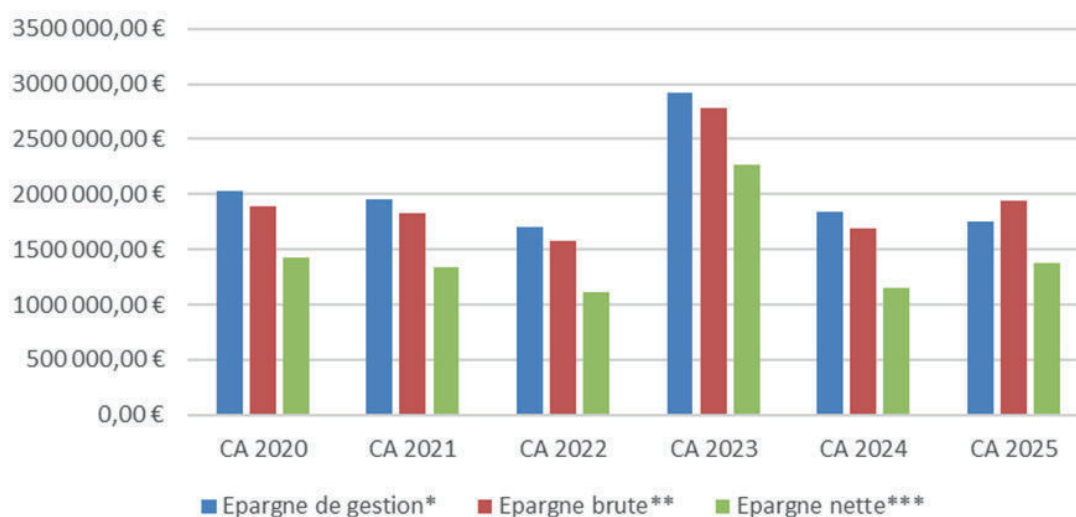
Chaîne de l'épargne	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Variation 2024/2025
Epargne de gestion*	2 023 856,44 €	1 950 526,99 €	1 700 221,04 €	2 914 685,42 €	1 844 165,53 €	1 756 719,90 €	-4,74%
Epargne brute*	1 889 281,10 €	1 828 829,23 €	1 583 155,55 €	2 778 924,40 €	1 691 736,65 €	1 937 186,46 €	14,51%
Epargne nette*	1 428 931,58 €	1 341 325,85 €	1 112 412,19 €	2 267 885,34 €	1 147 409,57 €	1 371 162,93 €	19,50%

Epargne de gestion : elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges financières. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante.

Epargne brute : Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Elle représente le socle de la richesse financière de la collectivité.

Epargne nette : Epargne brute – le remboursement du capital des emprunts contractés par la collectivité. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut.

Evolution des épargnes



La Capacité de désendettement

La capacité de désendettement permet d'identifier le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour se libérer totalement de ses engagements bancaires si elle cessait d'investir. En 2024 elle est de 3,69 ans.

= encours de la dette (31/12/2025) / épargne brute
= 6 876 974 € / 1 937 186,46 €
= 3,55 ans

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Encours de la dette au 31/12/N	4 210 756 €	5 298 363,00 €	5 287 324,00 €	6 242 997,00 €	6 876 974,00 €
Epargne brute	1 828 829 €	1 583 155,00 €	2 778 924,00 €	1 691 736,00 €	1 937 186,46 €
Ratio de désendettement	2,30 ans	3,35 ans	1,90 ans	3,69 ans	3,55 ans

En 2025, la capacité de désendettement de la commune de Châteauneuf sur Loire est de 3,55 années (3 ans et 6 mois). Ce ratio est en hausse depuis 2021 car la commune a eu recours à l'emprunt pour financer une partie des investissements

4 SYNTHÈSE

La ville de Châteauneuf sur Loire doit maintenir ses efforts de gestion afin de faire face à la baisse continue des dotations en provenance de l'Etat ainsi qu'à la réforme fiscale avec la suppression de la taxe d'habitation et les exonérations accordées aux entreprises sur leur foncier bâti. Malgré la recherche permanente d'économies et le financement des investissements par le subventionnement, la situation financière doit continuer à faire l'objet de rigueur.

Le programme d'investissement ambitieux, volonté de l'équipe municipale, reste majoritairement financé par l'autofinancement et par la recherche constante de subventionnement. Le non recours à l'emprunt de 2014 à 2016 et en 2020 a permis de ne pas obérer les capacités financières pour les années suivantes.

Il est à noter que le niveau d'épargne de la collectivité est à nouveau en hausse.

La réalisation de certains programmes en 2024 a permis de percevoir le solde de leur subventionnement en 2025 augmentant ainsi l'épargne de l'année.

LES BUDGETS ANNEXES :

CAMPING

Le camping de la Maltournée est un service public industriel et commercial (SPIC). Il est de ce fait obligatoire de constituer un budget annexe géré en HT indépendamment du budget principal.

Pour rappel, le camping a obtenu le classement en 3 étoiles le 3 novembre 2017 renouvelé le 6 avril 2023.

● La section d'exploitation :

Les recettes réelles du camping s'élèvent à **103 601,60€ contre 98 424,80 € en 2024 soit une hausse de 5%.**

Les recettes issues de l'exploitation sont en hausse : **99 301,94 € contre 94 657,91 € en 2024.** Le nombre de nuitées pour cette année de gestion est de 10 481 (contre 9 395 en 2024) soit une augmentation de 10,36 %.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à **95 896,88 € contre 100 435,86 € en 2024 soit une baisse de 15,16 %.**

Les charges à caractère général s'élèvent à 91 522,48 € soit une baisse de 3,40 % par rapport à 2024 (94 638,26 €) due à une maîtrise des dépenses au vu du report du déficit d'exploitation impactant le budget de fonctionnement.

Les acquisitions de petit matériel s'élèvent à 1 026,07 € contre 1 077,80 € en 2024 :

- Diverses pièces pour réparation de la tondeuse >> 481,35 €
- Fournitures pour portail et entretien du chalet du gardien >> 316,62 €
- Fournitures électriques >> 228,10 €

La prestation de gérance versée à l'entreprise SASU DF s'élève à 55 000 € (marché 2022-2025), à laquelle s'ajoute un versement sur la part variable des recettes perçues.

Le minimum requis pour être versé n'a pas été atteint en 2025.

Le poste énergie (gaz et électricité) s'élève à 13 222,46,61 € contre 11 209,42 € en 2024 soit une hausse de 17,96 %.

Les dépenses de traitement et de ramassage des ordures ménagères sont de 871,50 € contre 2 583,57 € en 2024.

Les consommations d'eau pour 4 226,61 € sont en baisse par rapport à 2024 : 9 123,95.

Le loyer, révisable tous les ans, s'élève pour 2025 à 7 284,99 € (2024 : 7 158 €).

● La section d'investissement :

Les dépenses d'investissement réalisées en 2024 s'élèvent au montant total de **17 617,14 €.**

- Renouvellement du parc arboré >> 225,00 €
- Mise en conformité électrique des bornes des emplacements >> 17 392,14 €

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 0 €.

Le Compte administratif du camping est voté par chapitre par le Conseil municipal.

Un tableau synthétique des dépenses et recettes par chapitres est joint en annexe. L'intégralité du compte administratif avec ses annexes est disponible en Mairie auprès du service finances.



ASSAINISSEMENT

L'assainissement constitue un service public industriel et commercial (SPIC). A ce titre, il fait l'objet d'un budget annexe (gestion en HT depuis le 1er janvier 2016) au budget principal. Le compte administratif de ce service est présenté séparément.

• La section d'exploitation :

Les **recettes réelles d'exploitation** s'élèvent en 2025 à **171 305,47 €** et sont composés de :

- 110 984,98€ pour la surtaxe communale ;
- 38 891,65 € de taxe de raccordement au réseau pour 42 logements ;
- 2 791,77 € pour l'occupation du domaine public des canalisations d'eaux usées pour la période du 01/11/2025 au 31/10/2026 ;
- 18 637,07 € pour les frais de gestion et de contrôle.

Elles sont en hausse par rapport à l'exercice 2024 (167 992,75 € soit +1,93 %).

Les **dépenses réelles d'exploitation** représentent **55 106,75 €** en 2025 contre 52 874,49 € en 2024 (soit une augmentation de 4,05%). Ces dépenses à caractère général sont constituées de la façon suivante :

- 331,68 € pour l'achat de fournitures administratives ;
- 55,00 € pour la redevance d'occupation public fluvial ;
- 4 752,66 € pour le contrat de prestations de dératissage des canalisations d'eaux usées
- 49 966,58 € par la mise à disposition du personnel communal ;
- 0,83 € de régularisation de TVA.

Les dépenses d'entretien du réseau et des équipements incombent au délégataire qui les retrace dans son propre rapport annuel.

• La section d'investissement :

Au contraire, les **dépenses réelles d'investissement** sont à la charge de la commune. Elles s'élèvent à **190 146,10 €** et comprennent :

- Mission de maîtrise d'œuvre et travaux pour la création du réseau d'assainissement rue de la Gêne, venelle de l'Arche et avenue du Gâtinais : 190 146,10 €.

Les **recettes réelles d'investissement** s'élèvent à 0 €.

Le Compte administratif du service public de l'assainissement est voté au chapitre par le Conseil municipal.

Un tableau synthétique est joint en annexe.

L'intégralité du compte administratif avec ses annexes est disponible en Mairie auprès du service Finances.



EAU

L'eau potable distribuée aux Castelneuviens constitue un service public industriel et commercial (SPIC). A ce titre, il fait l'objet d'un budget annexe (gestion en HT depuis le 1er janvier 2016) au budget principal. Le compte administratif de ce service est présenté séparément.

• La section d'exploitation :

Les **recettes réelles de la section d'exploitation** de l'année 2025 sont de **221 132,58 €** et proviennent :

- Des produits issus de la vente d'eau (part communale), celles-ci s'élèvent à 198 145,93 €
- Des redevances réglées par la SAUR suite au contrat de DSP, soit la somme de 22 986,65 € dont
 - 4 383,53 € pour l'occupation du domaine public des canalisations d'eau potable pour la période du 01/11/2023 au 30/10/2024
 - 18 603,12 € pour les frais de gestion et de contrôle ;

Les **dépenses réelles d'exploitation** représentent **9 923,95 €**. Elles sont constituées du reversement au budget principal de la somme représentant la mise à disposition du personnel communal (9 923,94 €) et de la régularisation de la TVA (0,01 €).

Les dépenses d'entretien du réseau et des équipements incombent au délégataire qui les retrace dans son propre rapport annuel.

• La section d'investissement :

Les recettes inscrites en section d'investissement pour l'année 2025 sont issues du report de l'excédent de fonctionnement.

Aucun investissement n'a été réalisé au cours de l'exercice 2025. Toutefois, un engagement a été pris concernant la réalisation d'un relevé topographique dans le cadre du projet d'interconnexion du réseau d'eau potable de la ville.

Le Compte administratif du service public de l'eau potable est voté au chapitre par le Conseil Municipal.

Un tableau synthétique est joint en annexe.

L'intégralité du compte administratif avec ses annexes est disponible en Mairie auprès du service Finances.

